

Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt — 2023

Nouvelle-Écosse



270
Organismes

640
Bénévoles

35 180
Particuliers ayant
reçu de l'aide

38 110
Déclarations

79M\$
Montants en
remboursements et en
droits aux prestations

1. Données en date du 16 janvier 2024. À mesure que l'Agence du revenu du Canada (ARC) reçoit d'autres renseignements, les données peuvent changer.
2. Les montants en remboursements et en droits aux prestations proviennent des prestations fédérales et provinciales administrées par l'ARC. Les montants s'appliquent aux déclarations de revenus et de prestations de l'année courante et de l'année précédente produites par l'intermédiaire du PCBMI du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.
3. La province ou le territoire assujéti est l'endroit où résidait le particulier le 31 décembre 2023, comme il est indiqué dans sa déclaration. Un particulier peut avoir plusieurs déclarations (année courante et années précédentes) produites dans plus d'une province ou d'un territoire. Les totaux provinciaux et territoriaux ne correspondent pas aux totaux nationaux. Cette situation s'explique par le fait que les totaux nationaux comprennent les personnes dont la province ou le territoire de résidence n'a pas pu être déterminé lorsque les données ont été recueillies.
4. Toutes les données ont été arrondies.

canada.ca/impots-aide



Agence du revenu
du Canada

Canada Revenue
Agency

Canada